

# FORMER ET APRÈS ? RÉALITÉS BELGES ET QUÉBÉCOISES (1)



## analyse

Novembre 2006  
Véronique Huens,  
Responsable éducation  
permanente SAW-B

**La question** de l'insertion professionnelle des personnes peu qualifiées comprend inévitablement celle de l'après formation. Les former pour les réinsérer, oui mais où et comment ? Cette question est d'autant plus aiguë lorsqu'elle se pose au sein d'organismes d'insertion qui appartiennent au secteur de l'économie sociale. Le rôle de ces organismes est-il d'insérer des jeunes dans des entreprises – ou plus largement un système – qui est celui qui exclu à la base ? Des entreprises où ils n'auront pas leur mot à dire, où la flexibilité est le mot d'ordre et où le C4 peut tomber à tout moment, surtout pour le type de public cible dont il est question. L'objectif de l'insertion est-il de retrouver pour la personne un emploi à n'importe quelles conditions ? Et si la personne souhaite rester au sein de l'entreprise d'économie sociale parce qu'elle s'y sent bien, parce qu'elle sent enfin qu'elle a trouvé sa place, une place où on la respecte avec ses difficultés, ses qualités et ses faiblesses ?

Cette question se pose de manière récurrente au sein de l'économie sociale belge francophone. Les entreprises d'insertion wallonnes et bruxelloises (EI<sup>b</sup>)<sup>(2)</sup> sont, en effet, nées du constat que peu de stagiaires en EFT ne parvenaient à se réinsérer durablement sur le marché du travail après leur passage en formation. Les EI<sup>b</sup> permettent donc - théoriquement - à ces hommes et femmes, mais également à d'autres personnes peu qualifiées ou en difficulté sociale, de trouver un emploi rémunérateur de qualité et à long terme. Pourtant, la réalité est moins univoque que la théorie. Le système actuel est en effet tel que certaines de ces EI<sup>b</sup> ne peuvent financièrement atteindre cet objectif et assumer le « manque de productivité » de ses travailleurs sans une aide publique qui prend fin après 4 ans.

La question de « l'après formation » s'est également imposée lors d'une récente visite d'étude au Québec où le système positionne largement – et presque uniquement – le passage en entreprise d'insertion comme un tremplin vers l'emploi « classique ». Il nous semble d'autant plus important d'interroger le système belge à la lumière des pratiques québécoises, que se déroulera fin de l'année 2007 en Belgique, une rencontre internationale des entreprises d'insertion francophones où cette question sera incontournable.

## L'insertion socioprofessionnelle de jeunes au Québec

### *Situation générale*

On ne pourrait comprendre la situation des entreprises d'insertion québécoises sans les replacer dans le contexte qui est le leur et qui, par plusieurs caractéristiques, se distingue nettement de la situation belge, ou tout le moins francophone.

La première grande différence repose sur le fait que la situation économique du Québec est depuis quelques années relativement clémente. Le taux de chômage québécois est passé de 11,9 % en 1996 à 8 % en 2006<sup>(3)</sup>. Il s'agit du plus faible taux de chômage annuel depuis 1974. Dans certaines régions comme la ville de Québec, on peut même parler de plein emploi puisque le taux de chômage y est de 5,2%. On est donc loin de la situation belge où ce dernier dépasse en Wallonie les 18 % et les 20 % à Bruxelles<sup>(4)</sup>.

La deuxième caractéristique importante à prendre en compte concerne le système d'aide sociale réduit au minimum au Québec. Deux mesures de protection sociale existent, d'une part, l'assurance-emploi – qui correspond approximativement aux allocations de chômage et est gérée au niveau fédéral<sup>(5)</sup> – et, d'autre part, l'assistance-emploi – qui correspond plus ou moins au Revenu d'intégration et est géré par la Province de Québec. Un travailleur qui a perdu son emploi ne touche une aide de l'assurance emploi que durant une période de 52 semaines maximum. Si il n'a pas trouvé de travail après cette période, il pourra émerger à l'assistance emploi mais ne touchera qu'un montant minimum<sup>(6)</sup> qui ne lui permet pas de vivre décemment sans une aide ou un revenu complémentaire (logement gratuit chez des amis, travail au noir, etc).

Ces deux premières caractéristiques poussent donc les personnes à chercher à tout prix un emploi (ou plusieurs) qui leur permettront de gagner suffisamment leur vie. D'autre part, le gouvernement tend à considérer les personnes sans emplois comme peu volontaristes ou ne respectant pas les devoirs minimums de tout citoyen. Ils ne méritent dès lors pas d'aide particulière puisqu'il est facile de trouver un emploi.

Tout est mis en œuvre pour (re)mettre les gens au travail dès que possible. Cela se traduit notamment par le fait que l'assistance emploi et l'assurance emploi sont gérées par le même organisme local (le CLE ou Centre local pour l'emploi). Une personne qui s'adresse au CLE se verra dès lors proposer, quelle que soit sa situation, un accompagnement à la recherche d'emploi. Quels sont dans ce contexte, les dispositifs mis en place par l'économie sociale pour permettre l'insertion de personnes fortement éloignées du marché du travail ?

### *Les entreprises d'insertion*

Au nombre de 44 au Québec, les entreprises d'insertion ressemblent fort, à première vue, à nos entreprises ou ateliers de formation par le travail (EFT ou AFT). Les clients – synonyme de stagiaires chez nous – sont en effet là pour une formation et non pour un emploi durable et quittent l'entreprise dès leur formation terminée. Si les EI<sup>q</sup> accueillent théoriquement toute personne âgée de plus de 18 ans, il faut noter que la grande majorité de leur public a moins de 30 ans.

Le temps de formation est beaucoup plus court qu'au sein des EFT belges puisqu'il est de 6 mois maximum (contrairement à 18 mois chez nous). Des dérogations sont toutefois possibles mais rarement demandées et ne prolongent la formation que de quelques semaines. Pourtant, certaines EI<sup>q</sup> se posent la question d'un prolongement structurel d'un ou deux mois de formation. Le suivi des stagiaires se poursuit quant à lui, pendant deux ans après la fin de la formation. Ce suivi consiste en des contacts réguliers (lorsque cela s'avère possible, certains stagiaires ne donnant plus signe de vie) qui visent à s'assurer que le stagiaire ne connaisse pas de gros problèmes (rechute dans des problèmes de drogue, etc) et lui offrir, si nécessaire, une aide ponctuelle (mise en contact avec un organisme prêt à l'aider, etc).

Une des caractéristiques marquantes des EI<sup>q</sup> est leur lien étroit avec le milieu de l'entreprise classique. L'objectif principal des EI<sup>q</sup> est effectivement la réinsertion du jeune dans le milieu du travail à la fin de son passage au sein de l'entreprise ou, dans une moindre mesure, le retour aux études. Tout est donc mis en place pour mettre les jeunes dans une situation la plus proche possible de celle qu'ils seront amenés à connaître dans une entreprise classique. Les clients reçoivent par exemple un réel contrat de travail et un salaire pendant l'ensemble de la formation. Ce salaire équivaut au salaire minimum qui est de 7,75 dollars canadiens par heure, soit un total de 1193 dollars par mois ou 900 euros par mois. Cette différence notable par rapport à nos EFT, rapproche les entreprises d'insertion québécoises des EI<sup>b</sup>.

Plusieurs des EI<sup>q</sup> rencontrées au Québec ont développé une filière « économie sociale » telle que le recyclage de vélos - « SOS Vélo » - ou d'ordinateurs - « Insertech » - et, à côté, une filière plus classique « montage de vélos ou d'ordinateurs neufs » plus en lien avec les possibilités de travail que pourront trouver les jeunes en

fin de parcours<sup>(7)</sup>. Tout est donc mis en place pour encourager et faciliter le saut vers le monde de l'entreprise classique. A noter d'ailleurs le chiffre impressionnant de remise à l'emploi à la fin des 6 mois de formation : une moyenne de 80% avec pour certaines EI<sup>q</sup>, qui se situent dans des régions de plein emploi, un chiffre de 100%!

Le passage en EI<sup>q</sup> a pour objectif premier non pas une formation qualifiante mais bien une resocialisation en vue d'une «augmentation de l'employabilité du jeune». Le but est de lui donner des compétences généralistes (respect des horaires, vie sociale au sein de l'entreprise, connaissance du milieu du travail, précision dans le travail, respect des règles de sécurité, amélioration des compétences de base – lecture, écriture, calcul – etc.) qui lui permettront d'intégrer plus facilement le monde du travail, dans le secteur d'activité de l'EI<sup>q</sup> ou pas.

Les entreprises d'insertion sont regroupées au sein du Collectif des entreprises d'insertion du Québec. Ce collectif a notamment permis de travailler sur une définition commune des entreprises d'insertion qui reprend sept critères ou dénominateurs communs aux EI<sup>q</sup><sup>(8)</sup>.

### *Des structures de réinsertion à long terme*

Contrairement à la Belgique qui depuis quelques années a vu le nombre d'EI<sup>b</sup> augmenter de manière considérable (notamment avec le système des titres-services), le Québec n'a que très peu d'entreprises d'économie sociale qui ont pour objectif d'engager, pour une période indéterminée, des personnes marginalisées du monde du travail. Un des rares exemples est le groupe «Projets Part»<sup>(9)</sup> situé à Montréal. Celui-ci se compose d'une EI<sup>q</sup> – la Part du chef – mais également de «Part entreprise» qui a pour mandat de créer de l'emploi durable pour les personnes qui ont terminé le programme d'insertion. Cette dernière structure regroupe les activités de cinq cafétérias et du Bistro PART ici. Le public cible du «Projets Part» est composé de personnes aux prises avec des problèmes psychologiques (dépression, schizophrénie, abus de drogue et d'alcool, envies suicidaires, etc).

Il faut également noter que plusieurs EI<sup>q</sup> engagent d'anciens stagiaires (ou clients) en tant que salariés de l'entreprise, soit directement à la fin de leur période de formation, soit parfois plusieurs mois ou années plus tard. Certaines EI<sup>q</sup> ont également développés des secteurs d'activités qui leur permettent d'engager des anciens stagiaires ou des personnes peu qualifiées sous réel contrat de travail. Ainsi, «Recyclage Vanier» dont l'activité principale est le recyclage de papier confidentiel a développé une section «ultra-confidentielle» dans laquelle seule des personnes assermentées peuvent travailler. Elle n'y emploie que des personnes à durée indéterminée dont d'anciens stagiaires. L'EI<sup>q</sup> «Sos Vélo» s'est également vue contrainte, de par son succès, à engager des personnes qualifiées à temps plein dans l'atelier pour faire face à la demande. Plusieurs anciens stagiaires côtoient ainsi les nouveaux. Mais il faut noter que cela reste des exceptions au sein des EI<sup>q</sup>.

L'analyse serait enfin inexacte si l'on ne mentionnait pas le champ coopératif important et bouillonnant du Québec : coopératives de travail, coopératives funéraires, agricoles, forestières, de câblodistribution, de services à domicile, d'habitation ou encore coopératives en milieu scolaire. Certaines de ces coopératives offrent des possibilités importantes d'emploi pour les jeunes qui sortent des EI<sup>q</sup>. Encore faut-il que les jeunes en aient connaissance, ce qui ne semble pas toujours être le cas.

## **Quel rôle pour les entreprises d'insertion ?**

Les entreprises d'insertion sont directement façonnées par le modèle de pensée et le contexte économique dans lequel elles se situent. La société québécoise est largement influencée par la culture Nord-américaine et propose un modèle beaucoup plus libéral que celui prôné en Wallonie et à Bruxelles. A contrario, le système de sécurité sociale belge a suffisamment montré ses faiblesses et ses divers pièges à l'emploi qui encouragent certaines personnes à rester dans une situation d'assistantat.

Ces différences ne doivent toutefois pas empêcher les acteurs d'économie sociale de poser une réflexion générale sur la place que prennent les entreprises d'insertion dans la société. Quel modèle de société souhaitent-elles et contribuent-elles à construire ? Quel rôle jouent-elles vis-à-vis des pouvoirs publics et des entreprises classiques ? Quels objectifs poursuivent-elles pour les stagiaires, clients ou travailleurs qu'elles forment et emploient ?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes pour nous que la voie vers laquelle s'engage la Belgique ressemble de plus en plus à celle de l'Etat social actif chère à Tony Blair mais aussi à d'autres gouvernements tels que les gouvernements canadiens et québécois. Derrière la notion d'« employabilité », se cache une approche particulière de la question du chômage où la personne sans emploi est non pas victime de la société dans laquelle elle vit mais bien responsable de sa situation. La chasse aux chômeurs déclarée par le gouvernement fédéral belge mais aussi les pratiques de *tendering*<sup>(10)</sup> sont autant de signes évidents de cette nouvelle tendance qui s'impose dans notre pays. Pour l'instant, des résistances fortes (assez fortes ?) à cette évolution se font sentir au sein des milieux associatifs et syndicaux. Mais la vigilance doit clairement être de mise.

Trois questions plus particulièrement attirent notre attention. La première concerne la possibilité pour tous de (re)trouver un emploi dans le monde de l'entreprise « classique ». La seconde touche aux objectifs de l'insertion et la troisième à la qualité de l'emploi retrouvé.

### *Un emploi pour tous*

Il est clair et évident que dans toute société, il existe des personnes qui, par leur vécu – accident de vie privé ou professionnel tel une faillite ou un changement des processus de production au sein d'une entreprise –, leur âge ou leur contexte familial ou social, ne peuvent trouver un emploi adéquat dans le monde classique du travail. Particulièrement avec la pression accrue que ce dernier impose en terme de compétence, de rentabilité et de flexibilité. Que peut alors proposer la société à ces personnes ?

Est-ce le rôle de l'économie sociale d'y répondre ? Si le système des EI<sup>b</sup> semble répondre partiellement à la question, il semble évident qu'elles ne peuvent assumer la mise à l'emploi de ce type de public sans une aide sérieuse de l'Etat. C'est donc à la société toute entière de se donner les moyens pour permettre à ces personnes de trouver une place qui leur convient et leur assure une dignité et des revenus suffisants pour vivre.

### *Objectifs de l'insertion*

Les objectifs de l'insertion sont multiples. Ils ne sont en effet pas les mêmes que l'on se place du point de vue de la personne en insertion - stagiaire ou client –, de l'entreprise ou organisme d'insertion ou de l'Etat.

Du point de vue de l'entreprise d'insertion, doit-elle formater les stagiaires aux exigences de l'entreprise pour qu'ils puissent entrer dans le moule ou doit-elle simplement leur donner des outils et savoir-faire pour qu'ils puissent se débrouiller mieux qu'avant dans le circuit traditionnel du travail ou des circuits parallèles ? Derrière cette question se pose celle du modèle d'intégration pour lequel les entreprises d'insertion se mobilisent.

Du point de vue du stagiaire ou client, il s'agit avant tout de retrouver une place et un statut dans la société qui lui procure stabilité et épanouissement. Il peut s'agir pour certains d'un emploi de salarié dans une entreprise classique ou d'économie sociale et pour d'autres du retour à une formation, de la création de son emploi, etc.

C'est alors qu'on peut s'interroger au Québec sur la durée relativement courte du passage au sein des EI<sup>a</sup>. Que faire pour les jeunes qui ont besoin de plus de 6 mois pour abandonner certaines addictions, retrouver un logement décent, renouer avec des habitudes qui lui permettront de vivre en société, retrouver confiance en eux et en leurs capacités, se former, etc ? Toutes ces conditions qui sont clairement nécessaires pour retrouver une place dans la société et plus encore pour « affronter » le monde de l'entreprise classique. Celle-ci demande en effet de plus en plus à ses employés une résistance à toute épreuve.

En Belgique par contre, les EFT restent encore souvent trop éloignées du monde du travail classique et de ses exigences. Ce qui ne permet pas au stagiaire de s'y familiariser s'il souhaite l'intégrer par après, ni de s'en faire une idée précise pour pouvoir orienter ses choix.

### *Qualité de l'insertion*

La qualité de l'insertion est un sujet vaste et complexe qui n'est pas dissociable des critères utilisés pour la mesurer. Au Québec, nous l'avons vu, c'est essentiellement le nombre de remise à l'emploi qui est pris en compte en terme de résultat par les EI<sup>a</sup> et par l'Etat. Mais quel type d'emploi ? Avec quelle rémunération ? Quelle demande de flexibilité ? Quelle stabilité de contrat ? Il est évident que les jeunes qui sortent d'un processus d'insertion ne se retrouveront pas parmi les meilleurs salaires. Combien d'entre eux seront-ils obligés de combiner plusieurs jobs pour pouvoir survivre ? L'économie sociale ne doit-elle pas se battre pour exiger de faire reconnaître d'autres critères de réussite que la seule mise à l'emploi ?

Autre question qui ne peut être éludée lorsqu'on parle de qualité d'insertion, est celle de l'emploi au sein des EI<sup>b</sup>, tant wallonnes que bruxelloises. Force est de constater que le type de contrats que ces dernières offrent aujourd'hui reste majoritairement précaire et n'offre pas de statut fort valorisant. Le travail au sein des EI est pour de nombreux travailleurs vu comme un tremplin vers un mieux, car il est pour eux soit mal payé, soit socialement stigmatisant. Pour ceux qui, au contraire, y trouvent leur place, reste encore l'incertitude de pouvoir la garder après les quatre années pendant lesquelles leur emploi est subsidié. Si le modèle de l'EI<sup>b</sup> reste exemplaire sur certains points, il mérite largement aujourd'hui d'être évalué et amélioré pour offrir à ceux qui le souhaitent une véritable alternative aux entreprises capitalistes.

## **Conclusion**

*« Il n'y a pas de solution ou réponse toute faite si ce n'est continuellement avancer et réfléchir collectivement. Mais nous devons faire évoluer notre positionnement et notre démarche en prenant en compte ces transformations sans s'y soumettre. Notre mouvement doit conserver, absolument, un regard critique sur les transformations sociales et économiques en cours et construire, en permanence, une véritable capacité d'influence pour ne pas subir ou se laisser instrumenter. »* Tels sont les propos tenus par Christian Jacquot<sup>(11)</sup> à la première rencontre internationale des entreprises d'insertion<sup>(12)</sup>. SAW-B comme plate-forme de solidarité ne peut qu'y adhérer. Au travers de cette analyse, nous souhaitons continuer à questionner nos modèles et structures d'économie sociale. Pour que celles-ci ne prennent jamais le rôle de camion balai mais restent des outils de contestation et de transformation d'un modèle économique qui empêche le bien-être du plus grand nombre.

---

(1) Cette analyse fait suite à une visite d'étude organisée par le Bureau International de la jeunesse et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse en octobre et novembre 2006. Ce voyage d'étude avait pour objectif l'échange de bonnes pratiques entre professionnels de l'insertion socioprofessionnelle de jeunes. Dix belges sont partis visiter et rencontrer au Québec de nombreuses entreprises et projets actifs dans le secteur de l'insertion de jeunes peu qualifiés.

(2) Pour éviter toute confusion entre les entreprises d'insertion belges et québécoises, qui comme nous le verrons, recouvrent des réalités fort différentes, nous signalerons dans cette analyse les premières avec le sigle (EI<sup>b</sup>) et les secondes avec le sigle (EI<sup>q</sup>). Le terme générique d'entreprise d'insertion sera, quant à lui, utilisé pour désigner toutes les entreprises d'économie sociale actives dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle de personnes peu qualifiées, à savoir les EI<sup>b</sup>, les EI<sup>q</sup> mais aussi les EFT et AFT belges.

(3) Source : site Internet du gouvernement québécois : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.  
A noter des disparités énormes entre plusieurs régions. La ville de Québec connaît actuellement un taux de chômage de 5,2% alors que ce dernier atteint les 18% dans la Région de Gaspésie.

(4) Source : site Internet de l'IWEPS <http://statistiques.wallonie.be>.

(5) <http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/ae/genres/ordinaire.shtml#Qui>.

(6) Pour exemple, un adulte seul, qui ne connaît pas de contraintes sévères ou temporaires à l'emploi - état physique ou mental l'empêchant de travailler - touchera 566,67 \$ par mois, soit 373 euros. Il pourra toutefois gagner un montant de 200\$ par mois (ou 130 euros) en effectuant des petits travaux sans voir pour autant son aide diminuer. Un tableau récapitulatif des différentes aides en fonction des situations (personne seule, couples, etc) peut être consulté sur <http://www.mess.gouv.qc.ca/secureite-du-revenu/programmes-mesures/assistance-emploi/prestation-de-base.asp>

(7) Pour en savoir plus : <http://www.sosvelo.ca> et <http://www.insertech.qc.ca>.

(8) Voir <http://www.collectif.qc.ca>.

(9) <http://www.projetspart.ca>.

(10) Une analyse sur la question du tendering est disponible sur le site Internet de SAW-B (rubrique outils - documents de travail).

(11) Christian Jacquot est directeur de l'entreprise d'insertion française « GARE-BTT » et gérant de l'entreprise de travail temporaire d'insertion « BTTi ».

(12) Cette première rencontre s'est tenue à Montréal du 18 au 22 octobre 2004. Les actes sont disponibles sur le site du Collectif des entreprises d'insertion : [www.collectif.qc.ca](http://www.collectif.qc.ca).